



**AVIS DU CESER
SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1
RELATIVE AU BUDGET 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 2 juin 2026

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une auto saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 02 juin 2026

AVIS DU CESER
SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRENÉES-MEDITERRANÉE

Adopté

Rapporteur : **Monsieur François CAZES**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS DU CESER
SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRENÉES-MEDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en charge de la Méditerranée, représentant Madame la Présidente de Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve aujourd'hui au Palais des Congrès de Gruissan. Je tiens, en préambule, à remercier Monsieur le Premier Vice-Président de Région - Cher Didier - pour son accueil dans ce cadre qui, une nouvelle fois, abrite les travaux de notre Assemblée plénière.

Nous sommes réunis pour examiner cinq Avis importants pour l'avenir de notre territoire :

1. Souveraineté alimentaire - Du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir ; la rapporteure est Lauriane BOULP.
2. Entretenir la flamme de l'Olympisme en Occitanie - Pour une politique du sport vivante et source d'animation territoriale et sociale ; la rapporteure est Émilie LEPRON.
3. La Méditerranée en partage – Le socle commun ; les co-rapporteurs sont Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE.
4. Vers un numérique souverain, quels rôles et quels leviers d'actions pour la Région Occitanie ? Le rapporteur est Philippe LEROUX.
5. Et enfin, pour la première fois, un avis sur une décision modificative au budget : Avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 relative au Budget 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; le rapporteur est François CAZES.

Ces travaux sont le fruit d'une relation de travail exemplaire avec la Présidente de Région Carole DELGA. Qu'ils répondent à des saisines de la Présidente de Région ou qu'ils relèvent de notre propre initiative, ils démontrent une chose essentielle : le CESER est un acteur incontournable, agile et rigoureux, au service de l'élaboration des politiques publiques régionales, gardant toute son autonomie dans la rédaction de ses avis.

Je veux ici remercier chaleureusement les présidentes et présidents de commission, respectivement par ordre de présentation des Avis : Denis CARRETIER, président de la Commission « Espace et développement rural - Montagne - Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation » ; Jérôme CAPDEVIELLE, président de la Commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités » ; Émilie VARRAUD, présidente de la Commission « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » ; Sylvain LABBÉ, président de la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation - Transfert – Innovation - Numérique et Intelligence Artificielle » ; et Karen SERRES, présidente de la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et évaluation des politiques publiques » ; les rapporteur(e)s, les vice-présidentes et vice-présidents des bureaux de commissions, les conseiller(ère)s et les chargé(e)s de mission concerné(e)s. Votre implication est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte de défiance institutionnelle sans précédent. La montée des populismes et la défiance envers les institutions rendent le dialogue et la recherche de consensus - l'ADN même des CESER - plus nécessaires que jamais.

La démocratie représentative : les CESER restent obligatoires, une victoire à protéger

Il nous faut dire les choses clairement : nos instances ont été menacées - ce n'est pas la première fois depuis plus de 15 ans (2009) - et le restent. La loi de simplification de la vie économique, adoptée par le Parlement le 15 avril dernier, prévoyait par un de ses articles de rendre les CESER facultatifs, les livrant au pouvoir discrétionnaire des exécutifs régionaux.

Face à cette menace, nous nous sommes mobilisés. Grâce entre autres à l'action déterminée de l'Association des présidentes et présidents de CESER de France, et aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel par des députés engagés, celui-ci a censuré, par sa décision rendue le 21 mai dernier, la disposition incriminée, la reconnaissant comme étant un cavalier législatif, autrement dit un texte sans lien direct même indirect avec le projet de loi initial. J'avais personnellement joint des députés et des anciens ministres redevenus députés pour qu'ils signent les recours. C'est une victoire pour la démocratie représentative. Les CESER restent obligatoires sur tout le territoire de la République, car ils sont les garants d'un dialogue indispensable entre la société civile organisée et les décideurs politiques, l'interlocuteur de référence pour les Régions mais aussi pour l'État dans le cadre de la décentralisation.

Mais restons vigilants. Les échéances électorales de 2027 et 2028 seront de nouveaux tests. Je vous remercie d'avoir mobilisé vos organisations pour défendre notre existence. Avec mes collègues, nous adresserons un courrier de reconnaissance aux parlementaires qui nous ont défendus. Nous resterons à l'initiative pour organiser une mobilisation nationale afin de défendre par l'exemple les grands défis de notre pays et de l'Europe tels que le changement climatique, les souverainetés alimentaire, industrielle, énergétique, militaire... Le travail de veille que nous avons mis en place se poursuit au plan national.

Le suivi au quotidien que nous avons fait au plan national nous a permis de mettre en œuvre avec efficacité le plan B.

L'Occitanie face aux grands bouleversements

Si nous défendons notre institution, c'est parce que les défis qui attendent l'Occitanie, région de plus de 6,2 millions d'habitants, avec une croissance démographique constante mais aussi des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France, sont immenses, et nous devons contribuer à les relever. Ces défis sont aggravés par les conséquences des coûts de l'énergie qui fragilisent encore des milliers de personnes en Occitanie comme l'explique très bien un article du Monde du 28 mai 2026.

Notre région est en effet confrontée au défi climatique qui impacte notre agriculture, notre tourisme, nos conditions de vie..., à des crises géopolitiques qui fragilisent nos filières économiques clés et accroissent la précarité de nos concitoyens, à la crise budgétaire de notre pays où la baisse des dotations de l'État contraint nos collectivités à des choix difficiles, alors même que les besoins de protection de la population augmentent.

Mais nous avons en Occitanie des capacités de résilience. La feuille de route de la Région pour les prochaines années « Occitanie résiliente » adoptée par l'assemblée délibérante le 14 novembre 2025 le rappelle et propose des pistes d'action pour le quotidien, avec l'engagement de répondre aux transitions sociales et écologiques de moyen terme et de long terme. Des plans pour aller vers une souveraineté alimentaire et une souveraineté numérique en Occitanie sont prévus. Le rapport du Conseil régional sur la souveraineté alimentaire en Occitanie sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin, celui sur la souveraineté numérique à l'automne. Dans la continuité de nos travaux sur *La reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine*

PAC (Avis adopté le 10 juin 2025), sur *L'IA en Occitanie : enjeux de développement et de déploiement* (Avis adopté le 12 novembre 2025), dont la richesse des préconisations a été reconnue, la Présidente de Région nous a saisis par courrier en date du 19 septembre 2025 pour formuler des avis sur la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique en Occitanie, deux domaines où l'Occitanie peut asseoir sa position, tracer un chemin. Le Bureau du CESER du 6 octobre 2025 a donné son accord pour que notre Assemblée émette son analyse et ses recommandations.

Souveraineté alimentaire et le challenge de nourrir sainement tous nos concitoyens

L'Occitanie possède un potentiel agricole et agroalimentaire considérable : première région agricole par son nombre d'exploitations, première région Bio d'Europe, deuxième région métropolitaine en surface agricole utilisée. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent les principales sources d'emplois avec plus de 161 000 emplois (salariés et non-salariés) en 2022, et de valeur ajoutée en étant les 2^{es} secteurs exportateurs contribuant largement au chiffre d'affaires régional. Mais ce leadership est fragile. Malgré une production abondante et diversifiée, la région reste fortement dépendante d'outils de transformation extérieurs et de circuits logistiques mondialisés, une organisation préjudiciable aux agriculteurs, rendant vulnérables certaines filières et limitant la capacité à répondre aux besoins alimentaires de sa population. Nos agriculteurs souffrent. Leurs rendements baissent sous les coups de boutoir du climat et des crises sanitaires. 30 000 exploitations ont disparu en quinze ans. Le revenu agricole y est trop souvent indigne. Ce secteur de l'agriculture doit en effet faire face au dérèglement climatique et à la pression induite sur les ressources naturelles (tensions sur la ressource en eau), et avoir la capacité de répondre aux attentes sociétales lorsque la précarité alimentaire ne cesse de croître et qu'il y a des difficultés persistantes de rémunération des producteurs.

Dans un tel contexte climatique, économique et sociétal et anticipant toute crise à venir, la Région fait de la souveraineté alimentaire un pilier central de son action. Avec ce Pacte sur la souveraineté alimentaire qu'elle proposera dans quelques jours à l'adoption, la Région entend renforcer la relocalisation de la production, soutenir les agriculteurs et les filières et répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité, de traçabilité et de juste rémunération des producteurs. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la direction voulue par le gouvernement. La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Agricole et le Renouvellement des Générations en Agriculture du 24 mars 2025 a élevé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur, et englobe la capacité de la Nation à transformer et distribuer des produits sains, tout en maintenant une vocation exportatrice contributive à la sécurité alimentaire mondiale.

La souveraineté alimentaire dépasse la simple « sécurité alimentaire » (garantir un apport calorique). Elle constitue un droit démocratique et politique pour les peuples et les territoires de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres. Elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un concept global où social, économie, politique et environnement sont étroitement mêlés, et qui suppose une capacité d'accès aux ressources (foncier, eau, semences...) nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

Pour le CESER, la souveraineté alimentaire ne peut pas se résumer à la seule capacité de produire. Elle interroge notre capacité collective à organiser durablement notre système alimentaire, du champ à l'assiette, en conciliant exigences économiques, environnementales, sociales et sanitaires. En Occitanie, la question sociale est indissociable de la souveraineté alimentaire. Le système alimentaire actuel révèle et amplifie des inégalités, où l'accès à une alimentation de qualité est devenu un marqueur indiscutable de fracture sociale. La souveraineté alimentaire de l'Occitanie ne pourra par conséquent se construire sans une production plus diversifiée et résiliente, une relocalisation de la

transformation et une structuration des filières, une politique sociale ambitieuse et une implication citoyenne dans les choix politiques.

Plusieurs recommandations vont en ce sens :

- encourager la diversification des productions agricoles pour mieux répondre aux besoins alimentaires régionaux ;
- renforcer les outils de transformation et de logistique de proximité pour relocaliser la valeur ajoutée ;
- mieux sécuriser les ressources stratégiques, notamment l'eau, dans un contexte d'adaptation climatique ;
- garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous ;
- développer une véritable démocratie alimentaire associant producteurs, collectivités et citoyens.

Ces recommandations ont été présentées par anticipation le 5 mai aux services du Conseil régional comme sollicité par la Présidente de Région, afin de voir ce qui peut être pris en compte dans le rapport de l'Assemblée régionale. La Région partage comme nous la nécessité de centrer la politique agricole sur des mesures contribuant à l'augmentation de la production pour améliorer les revenus agricoles et l'autonomie alimentaire ; ce qui inclut le développement notamment de productions régionales déficitaires (œufs, volailles, porc), la sécurisation des productions par des approches collectives et territorialisées, l'adaptation aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ainsi que le renforcement de la valeur ajoutée locale à travers la transformation et la création d'emplois, tout en assurant des débouchés aux produits locaux pour nourrir sainement.

Le plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC établi et signé par les huit Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen (Andalousie, Catalogne, Communauté de Valence, Corse, Îles Baléares, Murcie, Occitanie, Sud-PACA), témoigne aussi que parvenir à une souveraineté alimentaire pour l'Occitanie, implique de tenir compte d'intérêts communs. En effet, l'agriculture méditerranéenne joue un rôle crucial dans l'économie et la culture des zones côtières de la Méditerranée et se trouve à un carrefour critique. Les défis sont nombreux (changement climatique, désertification, concurrence internationale, question de la relève générationnelle), mais avec les bonnes stratégies et la volonté politique, nous pouvons assurer un avenir durable et résilient à cette région. D'où les propositions pour appeler les décideurs politiques à soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à notre économie, mais aussi à notre patrimoine culturel et environnemental. C'est aussi une question de géopolitique.

Souveraineté numérique

Toujours dans le cadre d'Occitanie résiliente, le Conseil régional présentera à l'automne son rapport sur la souveraineté numérique.

La question de la souveraineté numérique est devenue un enjeu majeur de notre époque, soulignant la nécessité pour un territoire de contrôler et de gérer ses données, ses infrastructures et ses technologies sans dépendre excessivement d'acteurs externes.

Dans un contexte où la France et l'Europe demeurent largement tributaires de solutions logicielles et d'hébergement de données, et où les menaces cybernétiques sont omniprésentes, la construction d'un numérique souverain représente un impératif démocratique, un enjeu économique et une problématique de sécurité nationale. C'est dans ce cadre que la Présidente de la Région a sollicité le CESER Occitanie sur le sujet de la souveraineté numérique dans la région.

L'Avis du CESER met en avant des leviers d'action relatifs à la souveraineté numérique qui, bien qu'ils ne garantissent pas à l'Occitanie une « pleine souveraineté numérique », sont en adéquation avec les compétences de la Région et lui permettent d'agir en tant qu'acteur local dans le cadre d'une souveraineté numérique nationale et européenne.

Le CESER Occitanie cerne ainsi trois domaines d'une importance stratégique concernant la souveraineté numérique et sur lesquels la Région dispose de moyens d'actions identifiables : ses propres marchés publics régionaux, la cybersécurité, en particulier celle des entreprises et organisations de son territoire, et enfin l'hébergement des données.

Il propose notamment :

- d'exploiter l'expertise de la Région en matière de marchés publics pour un numérique souverain garantissant la non-extraterritorialité des données, pour en faire bénéficier les collectivités territoriales plus modestes ;
- d'investir dans des startups participant au développement de la souveraineté numérique nationale afin d'éviter des acquisitions extra-européennes ;
- d'assurer la pérennité du centre de réponse aux incidents de Cyber'Occ ;
- de lancer une campagne de sensibilisation à la cybersécurité à destination des TPE et PME locales, notamment dans les zones rurales ;
- d'établir un fonds consacré aux projets de recherche sur l'hébergement économique des données.

Le défi de la souveraineté numérique en France demeure colossal, et bon nombre de problématiques restent à résoudre à l'échelle européenne. Cependant, l'Occitanie s'affirmant comme un acteur local, doit continuer ses efforts pour contribuer à l'édification des fondements d'une nouvelle approche du numérique qui repose sur des structures locales, éthiques, frugales et souveraines.

Concernant l'hébergement des données, il est important et urgent de se positionner sur 1 ou 2 projets de data center, comme l'ont fait il y a peu les Bouches-du-Rhône. Sinon les projets partiront dans la région parisienne et les Hauts-de-France. L'absence de candidature portée et accompagnée par la Région nous serait donc préjudiciable.

La nécessité d'affirmer la souveraineté alimentaire et numérique en Occitanie est soulignée, en prônant une approche ouverte et proactive. L'Occitanie doit se faire reconnaître à Paris et Bruxelles comme un carrefour méditerranéen et européen, plutôt que comme une périphérie isolée.

La Méditerranée en partage : un choix du CESER depuis 10 ans

Dès la fusion des CESER des 2 ex-régions, j'ai proposé la création d'une commission dédiée au littoral, à son économie, donc à la Méditerranée.

Quand on parle de carrefour méditerranéen, il faut précisément évoquer la Méditerranée qui lie le littoral régional à un ensemble plus vaste, ouvert sur les autres régions riveraines et sur les pays des deux rives. La Méditerranée est une entité géographique et sociétale profondément connectée et vulnérable face aux enjeux du changement climatique, des transformations économiques rapides, des pressions environnementales croissantes et des conflits mondiaux. L'interdépendance des ressources, des milieux et des populations impose une réflexion et des actions collectives dépassant les approches traditionnelles fragmentées. Il est souhaitable d'avoir une politique intégrée et collaborative à l'échelle régionale, associant protection écologique, sécurité économique et cohésion sociale, afin d'assurer la résilience durable de cet espace méditerranéen unique.

Le CESER a travaillé sur des sujets liés à la Méditerranée et a produit entre 2017 et 2025 sept Avis (pêche, ports, économie bleue, changement climatique, pollution plastique, lagunes et zones humides

littorales d'Occitanie). Un état des lieux des préconisations, au nombre de 154, a été fait. Merci à la chargée de mission, Sandra IMBERT, pour ce travail réalisé. Ces préconisations en ressortent classées en dix macro-thèmes (gouvernance, planification territoriale, développement durable, structuration des filières éco bleue, emploi, formation, tourisme durable...) puis elles sont confrontées aux documents stratégiques régionaux (SRADDET, plan climat, plan eau, contrats de filière...). Il en résulte des préconisations pleinement inscrites dans les documents de planification, d'autres qui le sont partiellement, et celles non trouvées....

L'objectif de cet Avis du CESER a donc été d'évaluer, à partir des travaux conduits, la pertinence des analyses produites par le CESER et leur articulation avec les politiques publiques régionales. Le constat est que 86 % des préconisations du CESER se retrouvent, totalement ou partiellement, dans les documents stratégiques régionaux. Dans un moment où l'utilité des CESER est questionnée, cet Avis démontre que ces deux assemblées portent sur les enjeux littoraux, un même diagnostic, les mêmes alertes.

À partir de cette analyse, le CESER a également identifier les sujets d'avenir à explorer : tourisme littoral ; culture, patrimoine ; adaptation au changement climatique et recomposition territoriale.

Cet état des lieux est une étape importante, nécessaire, mais toutes les commissions du CESER intègrent déjà depuis 2018 de manière transversale les enjeux de transition de décarbonation, innovent en ayant proposé et porté le plaidoyer sur le modèle agricole méditerranéen. Et le CESER reste à l'initiative pour travailler d'abord au plan interne puis ensemble avec nos voisins ; la réussite du colloque sur les plastiques en Méditerranée de 2022 (280 participants) en est une illustration. Mais seulement 14 conseillers sur 36 de la commission Littoral y ont participé. La seule production sur le sujet reste celle du CESER Occitanie qui a créé les conditions pour avoir un observatoire dédié, avec l'appui de Mercator Ocean International, organisation à but non lucratif, en cours de transformation en organisation intergouvernementale, dédiée à la fourniture de systèmes numériques et de services d'information pour l'Océan, basée à Toulouse. Nous avons également pu participer au 3^e forum mondial sur l'eau à Nice avec les collègues de Corse. Mais pour avancer, nous ne pouvons être seuls. Il faut bien sûr l'engagement des collectivités, des métropoles et des États pour que 25 ans après Marseille, soit organisé le 2^e forum dédié au changement climatique en Méditerranée.

Le sport en Occitanie au service du développement territorial et de la cohésion sociale

L'Occitanie, ce n'est pas seulement les secteurs clés comme l'agri-agro, l'aéronautique et le spatial, le tourisme... c'est aussi le sport. Le sport en Occitanie, véritable art de vivre, avec ses valeurs d'engagement, de partage, de respect, de solidarité, représente une filière importante de l'économie régionale : 3,85 millions de pratiquants, 1650 sportifs de haut niveau, première région française en nombre de club professionnels (30), 1^{re} région en termes d'équipements par habitant (40 000 équipements sportifs), 17 000 clubs, 400 sports pratiqués dans 90 fédérations, 3 sites de formation d'athlètes de haut niveau (CREPS Toulouse, Montpellier, et Font-Romeu (centre national d'entraînement en altitude), 1 complexe euroméditerranéen de Montrodât (Lozère) qui a pour mission de donner aux personnes en difficulté sociale, physique ou psychique un environnement facilitant non seulement une pratique sportive adaptée mais également des moments de partage et d'échange entre amis ou en famille, 105 structures d'excellences sportives, 300 000 bénévoles... plus de 250 événements sportifs accompagnés par la Région chaque année.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont connu un grand succès grâce à l'organisation exemplaire de l'événement et au nombre de médaillés pour la France : 64 médailles pour les JO dont 16 en or, la plaçant 5^e nation, et 75 médailles pour les JOP dont 19 en or, 8^e nation.

À cette occasion, l'Occitanie s'est révélée au grand public qui l'ignorait peut-être, comme un territoire d'excellence dans ce domaine, avec 22 athlètes de la région médaillés aux JO, soit un tiers de médailles

françaises. On peut citer parmi eux le nageur toulousain Léon MARCHAND, quadruple médaillé d'or, formé au club Les Dauphins du TOEC. À noter qu'à l'issue de ces jeux, Toulouse a été retenue pour accueillir un bassin de natation olympique qui sera destiné à la future cité de la natation, projet porté par le club du TOEC ; le CESER avait soutenu cette candidature.

Les athlètes d'Occitanie en sport paralympique ont également brillé en remportant 8 médailles ! L'Occitanie a aussi joué un rôle actif dans la préparation de ces jeux en accueillant des délégations étrangères dans ses infrastructures, en particulier les CREPS.

Le 14 septembre 2024, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport, célébrée chaque année à cette date pour maintenir cet élan collectif et fédérateur.

Soulignant ce succès, la Présidente de Région a tenu à rappeler que la Région investit plus de 30 M€ chaque année dans le domaine du sport, et poursuivra son engagement auprès du mouvement sportif, de ses ligues, de ses clubs et de ses bénévoles.

Comment entretenir la flamme allumée par les JOP de Paris 2024 ? Quel héritage pour notre région ? Comment faire du sport un levier durable de transformation des territoires ? Et si l'évolution de la place du sport dans la vie des Occitans constituait un héritage des JOP ?», ce sont les questions que s'est posé le CESER et à laquelle il a tenté de répondre par son analyse et les préconisations formulées dans l'Avis qui vous est présenté. Pour forger sa réflexion, le CESER est allé à la rencontre de nombreux acteurs, les a auditionnés pour avoir une approche réaliste des enjeux et des problématiques plutôt qu'une approche hors sol.

Le CESER observe une dynamique régionale pour la construction d'équipements sportifs et le soutien aux clubs. Cependant, les décisions financières de l'État, des collectivités et des acteurs régionaux sont fragmentées et manquent de coordination. Cela nuit à une stratégie efficace basée sur les besoins du territoire et ceux identifiés par le Mouvement sportif. Pour remédier à cela, le CESER propose des recommandations permettant aux instances de gouvernance et de pilotage régionales d'avoir un pouvoir de coordination, de planification et de décision collective non investi à ce jour. De plus, le CESER souligne l'importance du sport au-delà de la compétition, vu comme un outil de transformation sociale et d'amélioration, ne devant pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

Dans ce rapport, il y a un soutien clair du CESER au sport pour tous (publics jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) en Occitanie ; le sport est utile pour renforcer le lien social et le vivre ensemble, toutes générations confondues.

Décision modificative au budget 2026 de la Région

Le dernier Avis qui vous sera présenté porte sur la décision modificative (DM) n°1 relative au budget 2026 du Conseil régional.

Le budget 2026 de la collectivité a été adopté le 12 février dernier pour un montant de 3,54 Mds€. Le CESER avait émis son avis préalable obligatoire le 10 février. Le CESER a fait le choix d'émettre pour la première fois un avis formel sur une décision modificative du budget, choix d'autant plus réfléchi au vu du contexte budgétaire du pays et de son impact sur la gestion des finances par les collectivités territoriales. Je remercie Stéphane BERARD, président de la commission Finances du Conseil régional et rapporteur du budget, et Bernard MIFSUD, Directeur des affaires financières, d'avoir présenté le 18 mai dernier le rapport aux membres de notre Commission Finances qui ont préparé cet Avis.

Cette DM n°1 vient procéder à des ajustements financiers liés au vote du projet de loi de finances 2026 de l'État, intervenu après celui du budget primitif de la Région Occitanie. Le CESER souligne l'impact

modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de 3,4 % du montant initial : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = 3 662 M€ au total. Concernant ces 122 M€, une part vient d'un report de résultats antérieurs pour un montant de 52,3 M€ et 90 M€ de nouvelles ressources provenant du national.

La reprise de l'excédent 2025, la minoration du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) inscrit au budget et la hausse de certaines recettes (pour partie liée aux ajustements de la loi de finances 2026), permettent de financer des dépenses complémentaires, tout en minorant de 10 M€ l'autorisation d'emprunt 2026.

Le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux conséquences sociales, économiques et territoriales des arbitrages budgétaires opérés dans cette décision modificative 2026. Il recommande notamment de/d' :

- renforcer le soutien aux formations sanitaires et sociales afin de répondre aux besoins croissants en personnels dans les établissements de santé ;
- garantir des moyens humains suffisants pour assurer la continuité et la qualité des politiques régionales en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ;
- atténuer les effets de la baisse des subventions au secteur associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme territorial ;
- préserver les capacités de fonctionnement des lycées afin de maintenir des conditions d'accueil et d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves ;
- enfin, renforcer les dispositifs d'analyse, de suivi et d'évaluation des aides économiques régionales, notamment dans le cadre du recours accru aux instruments financiers tels que les prêts et avances remboursables, afin de sécuriser les finances publiques et l'efficacité de l'action économique régionale.

LGV du Sud-Ouest

Parlant de budget, il me faut vous dire quelques mots sur le dossier LGV du Sud-Ouest.

Après des mois de tensions sur le financement de la LGV Bordeaux-Toulouse, la visite du Premier ministre Sébastien LECORNU à Toulouse le 7 mai a permis de rassurer, pour l'heure, les collectivités concernées.

Les inquiétudes s'étaient manifestées après que le contenu du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures ait fuité début avril dans lequel étaient évoqués une possible hausse du coût global de 20 % et un désengagement de l'État. Ces informations divulguées avaient déclenché la mobilisation unanime des élus, et la Région avait voté un vœu solennel en février pour exiger que l'État respecte ses engagements.

Le 7 mai, le Premier ministre a donc signé un accord avec les collectivités locales, confirmant le caractère « irréversible » de la LGV Bordeaux-Toulouse. Près de 500 M€ ont été débloqués pour lancer concrètement les premières procédures d'appels d'offres. Une réunion à Matignon est prévue en octobre 2026 pour vérifier la mise en œuvre des engagements...les collectivités restant toujours vigilantes. L'État doit respecter ses engagements et le modèle financier voté par la loi et mis en œuvre par Jean CASTEX.

Pour rappel, les travaux préparatoires (sondages géotechniques et diagnostics archéologiques) ont débuté en 2024. Les grands travaux de génie civil ne commenceront pas avant 2028, après le

lancement des appels d'offres fin 2026. La mise en service est prévue entre 2032 et 2035, avec un objectif de réduire le trajet Paris-Toulouse à 3h10, contre plus de 4h10 actuellement.

Ce projet déterminant pour développer l'attractivité des villes à moins d'une heure, est estimé à plus de 14 Mds€ et repose sur un partage en trois tiers : 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités (via une taxe annuelle de 24 M€ sur 2 340 communes) et 20 % pour l'Union européenne, qui a déjà engagé 120 M€ et propose 3,5 Mds supplémentaires.

Au-delà de la vigilance à maintenir concernant le respect des engagements de l'État, il ne faut pas faire abstraction de l'action des opposants au projet. En effet, malgré le rejet d'un recours par le Conseil d'État en mars 2026, des procédures juridiques persistent, notamment sur l'impact environnemental.

Cette réalisation a un impact sur l'emploi avec 6000 embauches prévues et elle renforce l'attractivité des territoires et des intercommunalités qui s'y préparent. C'est aussi la cohésion économique, sociale et territoriale du Sud-Ouest européen qui est ainsi au cœur de la décarbonation des transports essentiels.

La réindustrialisation du bassin de Decazeville et de la Mecanic Vallée

Mon déplacement à Séville le 27 mai m'a empêché de répondre à l'invitation de notre Présidente Carole DELGA pour l'annonce des implantations industrielles sur le site de l'ex-fonderie SAM dont le terrain et les bâtiments ont été rachetés par la Région après une longue et difficile négociation avec le groupe chinois Jinjiang, telles que celle de la société Matière, dont le siège est à Bagnac-sur-Celé près de Figeac, pour une activité nouvelle, à savoir la fabrication de 1000 pylônes de nouvelle génération sur un marché ouvert part RTE, et qui occupera une centaine de personnes au printemps 2027. La seconde société, britannique, Paragon ID, fabrique des étiquettes connectées sur le site et développera ses produits.

Ce sont donc des activités de production diversifiées qui vont donner un nouvel élan attendu par tous pour un bassin durement touché.

Je suis très heureux de ces décisions pour avoir toujours apporté depuis de longues années mon soutien pour la défense de l'industrie, de la fonderie, et être resté aux côtés des salariés, de la Région et des élus locaux pour que l'on se donne les moyens de sécuriser le site par le financement d'une société de gardiennage pour éviter d'être dépouillés par l'administrateur judiciaire.

Je me rendrai sur le site dans quelques jours pour proposer une approche globale et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, afin de faciliter les recrutements nécessaires, bien sûr avec les acteurs concernés, puisqu'à terme ce sont 350 emplois nouveaux qui seront proposés notamment aux anciens salariés de la SAM qui jusqu'en décembre 2019 occupait 380 salariés.

Par ailleurs, le 29 juin, je participerai au comité de site sur l'avenir industriel de l'usine BOSCH qui se retirera de Rodez et de la France au plus tard en 2030.

Laïcité

Saluons la conférence organisée par le CESER en appui au travail très important de la commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » sur l'école publique, en invitant les 16 et 17 avril l'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Jean-Pierre OBIN, auteur de

plusieurs ouvrages sur la laïcité à l'école, l'intrusion des religions et une interrogation issue de son dernier livre « L'éducation en péril – quels enfants allons-nous laisser à notre monde ? ».

La conférence a réuni dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région de Montpellier : le préfet de la région qui a accepté de conclure notre conférence ; les représentants de la Rectrice, des universités, du Maire de Montpellier, du Département de l'Hérault ; la Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de la politique de la ville ; des proviseurs de lycée, des principaux de collège ; des représentants de parents d'élèves ; des responsables syndicaux...

Les éditions de Midi Libre et de la Dépêche du Midi ont publié dans les informations générales l'interview de Jean-Pierre OBIN, en rappelant les nécessaires efforts de formation à la laïcité.

Je ne peux que vous inviter, pour comprendre l'engrenage dans lequel s'est trouvé le professeur Samuel PATY, à aller voir le film « L'attentat » ... qui devrait être visionné dans tous les établissements scolaires.

Je vous remercie de votre écoute.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 02 juin 2026**

**AVIS DU CESER
SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRENÉES-MEDITERRANÉE**

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 151

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques »

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Sabine VENIEL LE NAVENNEC

Les autres membres

Marc BORNERAND
Spelca BUDAL
Cédric CABANES
François CAZES
Sylvie COLAS
Sophie COLLARD
Denis DENJEAN
Francis DECOUCUT
Hubert FAURE
Michel FRANQUESA
Chrystèle GAILLAC
Laurent GALY
Sophie GARCIA
Samuel HERVE
Claudie HOUSSARD
Philippe LAFFORGUE
Emeline LAFON
Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI
Lionel LOREAUX
Beatriz MALLEVILLE
Cédric MARROT
Sabine MASERATI
Myriam MAURY
Jean-Jacques MINANA
Laurent NGUYEN
Martine PEDULLA
Yann PUECH
Florence PRATLONG
Olivier RASTOUIL
Joël RAUSA
Géraldine RUSCASSIER
Karine SABAH
Bastien TOULEMONDE
Christophe TURSAN

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur Stéphane BÉRARD

Président de la Commission des Finances, des Ressources Humaines et de l'Évaluation/Prospective
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Bernard MIFSUD

Directeur adjoint Budget, Stratégie et Ressources financières
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE	3
PARTIE II : LES REMARQUES GÉNÉRALES DU CESER CONCERNANT L'IMPACT DE CETTE DÉCISION MODIFICATIVE SUR LES FINANCES DU CONSEIL RÉGIONAL.....	7
PARTIE III : LES POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS DU CESER AU REGARD DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES	11
1. Les mesures concernant la baisse de financement du SEGUR de la santé.....	11
2. Les conséquences de la réduction des dépenses sur le personnel	11
3. L'impact défavorable sur le secteur associatif.....	11
4. La diminution du financement des dépenses de fonctionnement dans certains établissements scolaires.....	12
5. Une vigilance accrue concernant les risques auxquels s'exposent l'action économique régionale et les finances publiques	12
CONCLUSION.....	13
LISTE DES ABRÉVIATIONS	17

PRÉAMBULE

Le CESER Occitanie apprécie tout particulièrement de pouvoir émettre pour la première fois un avis sur une Décision Modificative relative au Budget Primitif. De surcroît, sur la décision modificative n°1 relative au BP 2026 de la Région Occitanie. En effet, dans son Avis portant sur « *Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations* », adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2025, la Commission 8 "*Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens-Suivi et Évaluation des politiques publiques*", avait exprimé auprès du Conseil régional Occitanie, le vœu de pouvoir bénéficier d'une présentation formelle du rapport financier et des Décisions Modificatives, en amont de son Assemblée Plénière, afin de lui permettre de produire une analyse sur ces travaux.

En ce qui concerne les résultats du Compte administratif 2025, les travaux du CESER feront l'objet d'un Avis spécifique en fin d'exercice budgétaire, et en amont des Orientations Budgétaires 2027, afin d'apporter certaines préconisations.

On rappellera que les décisions modificatives (DM) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles doivent répondre aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif. Les DM font partie intégrante du budget et doivent faire l'objet d'une présentation section par section en différenciant nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement où les articles de recettes et de dépenses sont identiques. Pouvant être votées à tout moment après le vote du BP, les DM sont autorisées jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours pour la section d'investissement et 21 janvier de l'année N+1 pour la section de fonctionnement et/ou les opérations d'ordre.

Le 18 mai 2026, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget du Conseil régional Occitanie, et Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés dans la décision modificative (DM) n° 1 relative au budget primitif (BP) 2026 et le compte administratif (CA) 2025, devant les membres du CESER (commission 8).

En vertu du Code général des collectivités territoriales, sur saisine de la Présidente du Conseil régional par un courrier en date du **18 mai 2026**, le CESER a élaboré son Avis sur la DM n°1 dans les jours suivant cette présentation en vue de son approbation lors de l'Assemblée plénière du 02 juin 2026, avant transmission au Conseil régional qui devrait se prononcer sur la DM n°1 relative au BP 2026 lors de son Assemblée plénière le 04 juin 2026.

Après avoir rappelé les éléments de contexte politique, économique et financier (partie 1), les principales composantes de la Décision Modificative seront exposées (partie 2) avant que le CESER insiste sur les points de vigilance à mettre en exergue (partie 3).

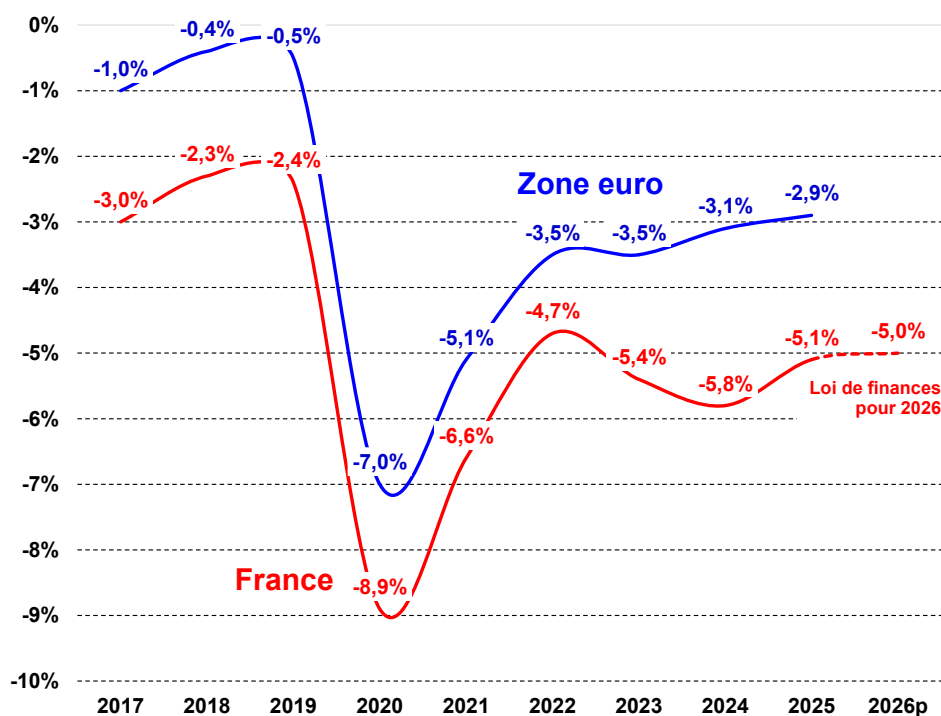
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Au niveau national

- Déficit public 2026 : - **5 % du PIB** en loi de finances pour 2026 (contre - 4,7 % dans le PLF initial et - 4,6% dans la trajectoire transmise à la Commission européenne) ;
- Révision à la baisse de la croissance économique : **0,9 %** (prévision initiale de 1,0 %) ;
- Inflation : **1,9 %** (prévision initiale de 1,3 %, hausse des coûts énergétiques et autres).

Les premiers résultats des comptes trimestriels, publiés par l'Insee fin avril, font état d'une stabilité du PIB au premier trimestre 2026, alors qu'une hausse de 0,3 % était prévue début avril. La valeur ajoutée s'est redressée dans l'industrie manufacturière, mais a ralenti dans les services marchands, tirée à la baisse par les services de transport et le commerce. L'activité s'est aussi fortement repliée dans la construction, pénalisée par l'entretien-amélioration de bâtiments et les travaux publics, ainsi que dans l'énergie.

L'économie française continue de se montrer résiliente, mais ralentie du fait des premiers effets de la hausse du prix des hydrocarbures. L'activité resterait soutenue par l'industrie manufacturière. La valeur ajoutée dans les services marchands serait encore pénalisée par les services de transport, tandis que les services aux entreprises et l'information-communication resteraient dynamiques¹.



Graphique extrait du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26

Il est à souligner que la promulgation de la loi de finances pour 2026 est intervenue après l'adoption du Budget Primitif du Conseil régional ; et que la durée de l'instabilité gouvernementale vient

¹ Extrait <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/enquete-mensuelle-de-conjoncture-debut-mai-2026>

fortement déstabiliser la gestion et l'organisation financière des collectivités depuis maintenant deux années consécutives, les contraignant à voter leurs budgets sans certitudes sur les arbitrages opérés par l'État, et les rendant encore plus dépendantes face à ces décisions politiques.

Cette décision modificative s'inscrit également dans un contexte de fortes contraintes budgétaires exercées par l'État, dont le remboursement collectif de la dette impacte fortement et de façon inégalitaire les collectivités territoriales.

En région Occitanie

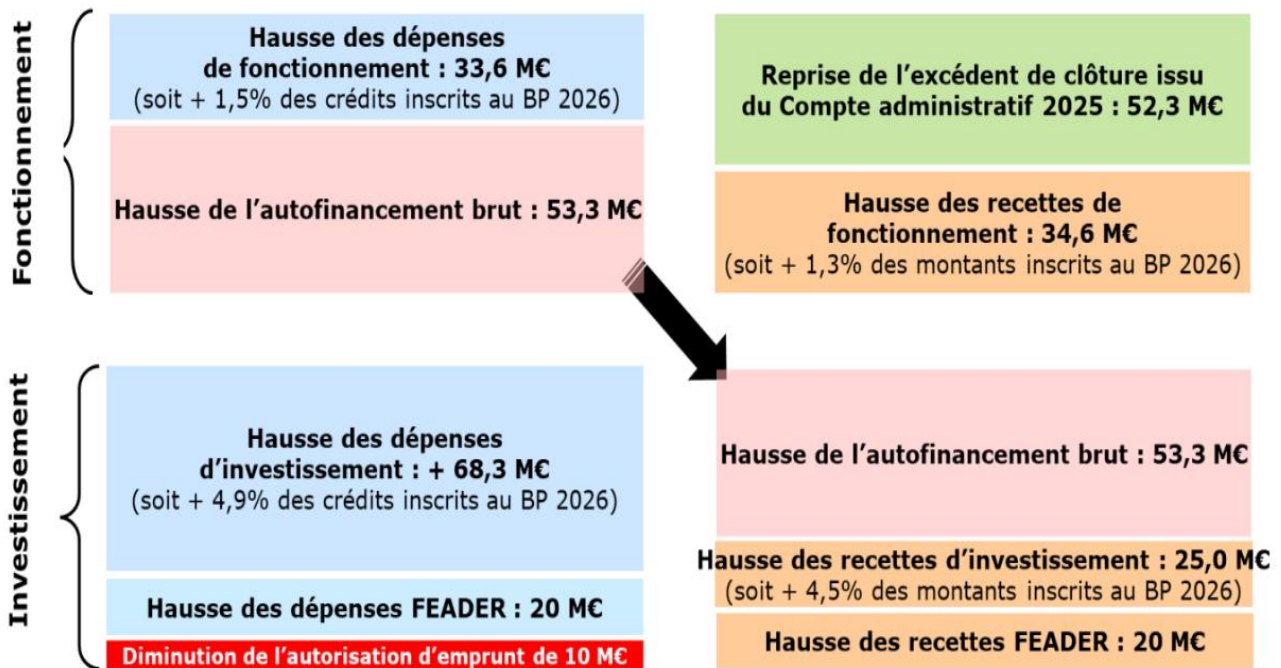
Cette décision modificative intègre d'ultimes évolutions, elle vient donc opérer des ajustements² entre le vote du BP 2026 du Conseil régional Occitanie, et le vote du PLF 2026 de l'État telles que :

- la mise à jour du produit de TVA au regard de l'atterrissage 2025 (ex-CVAE) et de l'absence de transformation en DGF de la seconde fraction ;
- la révision à la baisse du prélèvement au titre du DILICO II (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), tout en restant à un niveau supérieur à 2025 ;
- la suppression de la fraction des quotas du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS1) au titre des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) régionales ;
- la baisse des crédits d'État alloués au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) ;
- le rétablissement de crédits au titre du Ségur de la santé (en lieu et place de la TICPE).

Ces évolutions budgétaires interrogent plus particulièrement les capacités d'action des Régions dans les domaines de la formation, de l'accompagnement des jeunes et des politiques d'insertion, dans un contexte économique et social incertain.

² Extrait du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26

Equilibre général de la Décision modificative relative au Budget 2026



↳ Baisse de 10 M€ de l'autorisation d'emprunt 2026 (pour rappel : 289,1 M€ inscrits au BP 2026)

Tableau extrait du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26

Précision du tableau ci-dessus : Il est à noter que la ligne relative au fonds FEADER à hauteur de 20 M€, concerne des recettes et des dépenses qui s'auto-équilibrent. Ces fonds étant dédiés, et figurant préalablement dans le Budget Primitif, ne peuvent être réaffectés sur une autre politique publique (il en est de même pour les fonds FEDER).

■ **Récapitulatif général des ressources inscrites au Budget 2026 (BP + DM)³ :**

	BP 2026	DM 2026	BP + DM 2026
Fiscalité	1 790 612 000	458 203 900	2 248 815 900
TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) en substitution de l'ex-CVAE	909 263 000	7 339 300	916 602 300
TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) en substitution de l'ex-DGF	0	439 000 000	439 000 000
Reversement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)	7 790 000		7 790 000
TICPE (Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) Loi de finances	330 415 000	12 614 600	343 029 600
TICPE "Grenelle de l'environnement"	51 700 000	-1 000 000	50 700 000
TICPE Protocole Ségur de la santé			
TICPE Formation professionnelle	121 444 000	1 036 200	122 480 200
Cartes grises (certificats d'immatriculation)	270 000 000		270 000 000
Versement mobilité régional et rural	46 000 000		46 000 000
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : ferroviaire et télécom)	54 000 000	-786 200	53 213 800
Dotations de l'Etat	594 732 600	-430 026 000	164 706 600
DGF (Dotation globale de fonctionnement)	437 026 000	-437 026 000	0
Dotations neutralisation de la réforme de l'apprentissage - Loi "Avenir professionnel"	13 277 000		13 277 000
Fonds de soutien Apprentissage (France Compétences)	3 009 600		3 009 600
DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	39 753 000		39 753 000
DTCE (Dotation pour transferts de compensations d'exonérations fiscales)	651 000		651 000
DGD résiduelle (Dotation générale de décentralisation)	40 708 000		40 708 000
PIC (Plan d'investissement dans les compétences)	38 368 000	-6 000 000	32 368 000
Accord cadre avec Pôle emploi	2 990 000		2 990 000
Dotations de compensation sites Natura 2000	2 631 000		2 631 000
Dotations de compensation contreparties Etat FEADER 2023-2027	14 319 000		14 319 000
Fraction des quotas du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre	2 000 000	-2 000 000	0
Crédits budgétaires Ségur de la santé IFSI	0	15 000 000	15 000 000
Ressources diverses de fonctionnement	249 260 839	5 470 193	254 731 033
Fonds régional d'hébergement	14 600 000		14 600 000
Recettes liées aux transports ferroviaires de voyageurs	122 200 000		122 200 000
Recettes liées aux transports routiers de voyageurs	15 020 000		15 020 000
Participations des Départements Loi NOTRE (compétences déchets et ports)	988 600		988 600
Attribution de compensation des Départements au titre du transfert de la compétence transports scolaires et Interurbains	60 780 000		60 780 000
Reprises de provisions	956 014	2 851 493	3 807 507
Comptabilisation stock de masques	4 193 325		4 193 325
Diverses recettes de fonctionnement	30 522 900	2 618 700	33 141 600
Autorité de gestion des Fonds européens	63 955 600	1 000 000	64 955 600
Diverses recettes européennes	764 600	1 000 000	1 764 600
FEADER 2021-2027 (Fonds européen agricole pour le développement rural)	11 650 000		11 650 000
FEAMPA 2021-2027 (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)	523 000		523 000
FSE+ PO Occitanie 2021-2027 (Fonds social européen)	29 151 000		29 151 000
FEDER 2021-2027 (Fonds européen de développement régional)	12 209 000		12 209 000
Assistance technique (ensemble des fonds)	9 658 000		9 658 000
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 698 561 039	34 648 093	2 733 209 133
Recettes propres d'investissement	319 057 900	14 971 000	334 028 900
DRES (Dotations régionales d'équipement scolaire)	39 859 000		39 859 000
Fonds pour l'investissement dans les CFA (France Compétences)	4 608 000		4 608 000
FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)	40 000 000		40 000 000
Remboursements des avances et des prêts	11 368 000		11 368 000
Participations des Départements aux cités scolaires et enseignement supérieur	10 345 500		10 345 500
DSIL / DRI (dotation régionale d'investissement) liées au Plan de relance de l'Etat et FNAOT	1 000 000		1 000 000
Fonds vert	1 189 500		1 189 500
Droits d'entrée SPIIT	167 884 000		167 884 000
Remboursements de fonds (JEREMIE, FOSTER DELTAA)	7 700 000		7 700 000
Diverses recettes d'investissement	35 103 900	14 971 000	50 074 900
Autorité de gestion des Fonds européens	233 676 000	30 000 000	263 676 000
FEDER 2021-2027 (Fonds européen de développement régional)	154 284 000	10 000 000	164 284 000
FEADER 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural)		20 000 000	20 000 000
FEADER 2023-2027 (Fonds européen agricole pour le développement rural)	76 000 000		76 000 000
FEAMPA 2021-2027 (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)	3 392 000		3 392 000
Sous-total des recettes d'investissement	552 733 900	44 971 000	597 704 900
Total général des ressources hors emprunt	3 251 294 939	79 619 093	3 330 914 033
Emprunt d'équilibre	289 104 610	-10 000 000	279 104 610
Total général des ressources	3 540 399 549	69 619 093	3 610 018 643

L'impact des éléments définitifs du budget de l'État, ainsi que les ajustements conjoncturels, éclairent de façon pertinente l'analyse de la DM n°1 à travers le tableau de la page 7 du rapport de présentation du Conseil régional (ci-dessus). Un tel tableau serait également très utile pour ce qui est des dépenses, tant d'investissements que de fonctionnement. Cela permettrait de mieux identifier les lignes de crédits qui sont bénéficiaires des nouvelles marges de manœuvre financières (et dans quelles proportions), ainsi que les politiques publiques d'intervention qui voient éventuellement l'état financier se desserrer.

³ Document issu du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26, page 7 de la délibération

PARTIE II : LES REMARQUES GÉNÉRALES DU CESER CONCERNANT L'IMPACT DE CETTE DÉCISION MODIFICATIVE SUR LES FINANCES DU CONSEIL RÉGIONAL

Le CESER souligne l'impact modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de **3,4 %** du montant initial : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = 3 662 M€ au total.

Concernant ces **122 M€**, une part vient d'un report de résultats antérieurs pour un montant de 52,3 M€ et 90 M€ de nouvelles ressources provenant du national.

La reprise des excédents de clôture antérieurs de **52,3 M€** a été affectée à l'autofinancement, c'est un choix de politique régionale qui aurait pu être utilisé en fonctionnement (au profit des associations par exemple dans le cadre des préconisations antérieures du CESER).

Cet autofinancement est transféré en Investissement et sert à consolider les dépenses complémentaires d'investissements à hauteur de 68,3 M€ et une réduction de l'autorisation d'emprunt **de 10 M€**. Ce dernier montant reste faible au regard de l'endettement global qui représente tout de même 128 % du budget annuel de la Région et 7,3 années de capacité de remboursement de la dette. Cette capacité est en progression ces dernières années ; dans ce contexte, le Conseil régional déclare viser une stabilisation, voire une diminution à venir.

La reprise de l'excédent 2025, la minoration du DILICO inscrit au budget et la hausse de certaines recettes (pour partie liée aux ajustements de la loi de finances 2026), permettent de financer des dépenses complémentaires, tout en **minorant de 10 M€ l'autorisation d'emprunt 2026**.

Les montants généraux de la Décision modificative 2026 sont les suivants⁴ :

- Autorisations d'Engagement (AE) : + 11,3 M€ ;
 - Autorisations de Programme (AP) : + 41,6 M€ ;
 - Crédits de paiement (CP) en fonctionnement : + 33,6 M€ (+ 1,5 % du BP 2026) ;
 - Recettes de fonctionnement : + 34,6 M€ (+ 1,3 % du BP 2026) ;
 - Reprise de l'excédent de clôture 2025 : 52,3 M€.
- **L'autofinancement brut est majoré de 53,3 M€**. Il est intégralement affecté au financement des dépenses d'investissement.
- Crédits de paiement en investissement (hors FEADER) : + 68,3 M€ (+ 4,9 % du BP 2026) ;
 - Recettes d'investissement (hors FEADER) : + 24,9 M€ (+ 4,5 % du BP 2026) ;
 - Majoration équilibrée du FEADER de 20 M€ en dépenses/recettes.
- **Baisse de 10 M€ de l'autorisation d'emprunt 2026 (289,1 M€ inscrits au BP 2026)**.

⁴ Données issues du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26

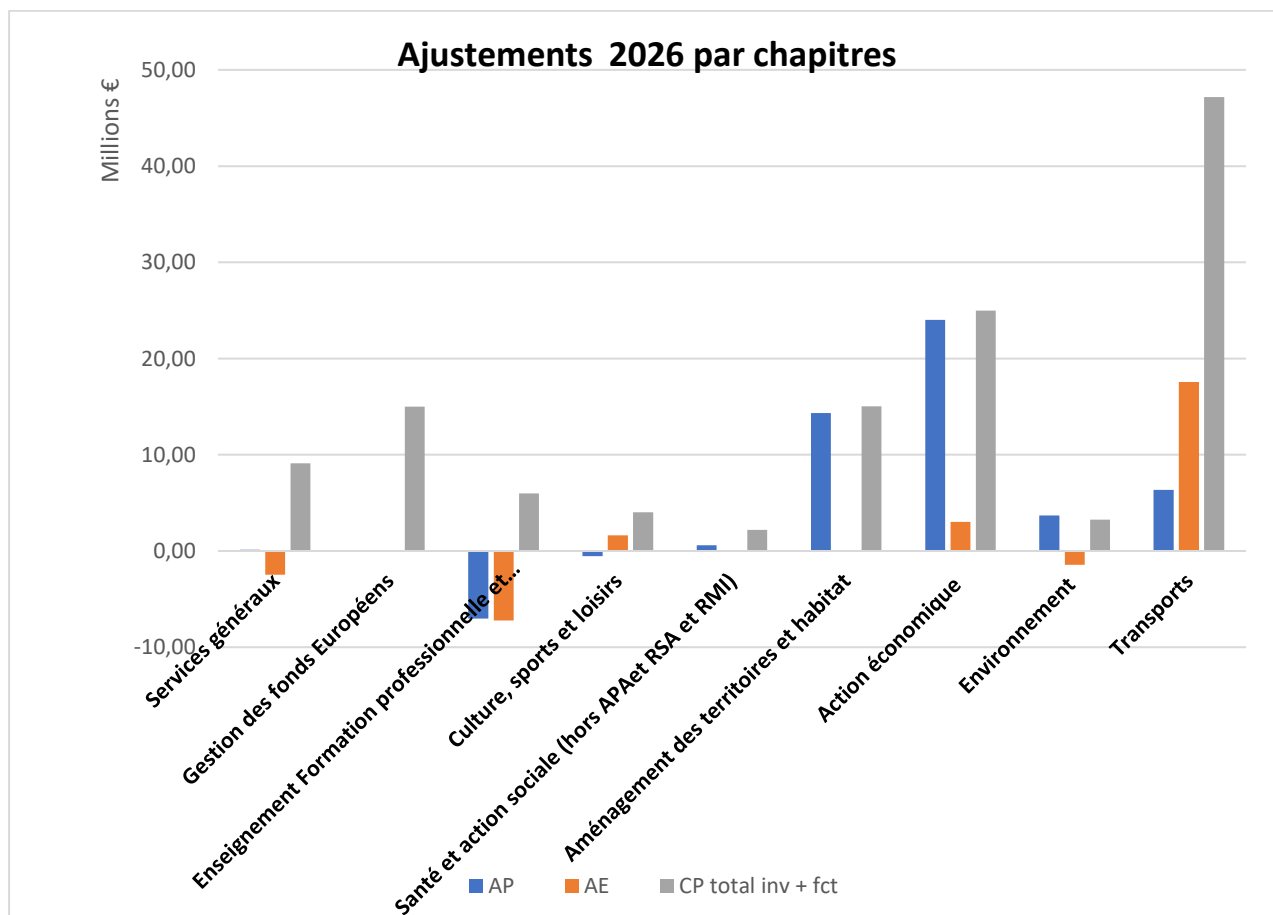
Principaux impacts de la loi de finances pour 2026 :

↳ ajustements insérés dans la version définitive de la loi de finances pour 2026,
adoptée après activation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution

TVA ex-DGF (437 M€) : « manque à gagner » découlant d'un retour à une DGF régionale gelée en valeur, soit 0% au lieu de + 2,6% (estimation insérée dans le PLF 2026 mais une révision est à prévoir) : disposition annulée
TVA ex-CVAE (912 M€) : « manque à gagner » découlant du nouveau mécanisme (= évolution N-1), soit 0,5% au lieu de + 2,6% (estimation insérée dans le PLF 2026 mais une révision est à prévoir) : position ambiguë de l'Etat
DILICO II : 46,4 M€ (500 M€ pour toutes les Régions), minorés d'un remboursement de 30% du prélèvement 2025 (- 7,8 M€) : montant national revu à 350 M€, soit 32,6 M€ pour l'Occitanie
Suppression de la TICPE Ségur de la santé (- 215 M€ pour toutes les Régions, - 18,7 M€ Occitanie). Maintien de 15 M€ de crédits d'Etat (estimés) et non plus TICPE : conventions établies avec chaque Région, sans engagement pour les années à venir (une recette précaire)
Baisse massive de la DCRTP et de la DTCE (- 188,7 M€ pour toutes les Régions), soit - 36,7 M€
- 50% des deux dotations apprentissage (- 134 M€ pour toutes les Régions,) soit - 7,6 M€
Réduction des crédits PIC : - 100 M€ pour toutes les Régions. Soit une baisse de la convention Occitanie 2026 : 48 M€ au lieu de 70,9 M€, associée à une réduction du taux d'avance : 28% au lieu de 40%
Quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS1) : suppression pour les AOM régionales (uniquement), soit - 2 M€
Baisse autres dotations (DRI/Internats/Fonds vert) moindre , Pôles de compétitivité préservée (0,77 M€)
Hausse des cotisations retraites employeurs à la CNRACL : + 3 points/an de 2025 à 2028 (LFSS 2025), soit 5,3 M€.

Tableau issu du document Conseil régional sur la DM n°1 relative au BP 26

- **Les ajustements effectués par chapitres budgétaires pour 2026 (en autorisations de paiement et autorisations d'engagement) sont les suivants :**



Hormis pour le secteur des transports avec l'annonce d'un fort rebond de l'investissement dans le matériel roulant (+ 47,2 M€), le CESER constate que cette délibération procure peu de précisions sur les orientations et les choix stratégiques opérés par ces ajustements en particulier sur la ventilation des crédits en matière économique (+ 25 M€) ; l'aménagement du territoire et l'habitat (+ 15 M€) ; et la gestion des fonds européens (+ 15 M€). Dans ces conditions, il lui est difficile de se prononcer sur ces ajustements.

La poursuite de la maîtrise de l'endettement

L'autorisation d'emprunt (qui ne peut couvrir que les dépenses d'investissement pour les collectivités) est faiblement diminuée (-10 M€) la ramenant à 279 M€. La capacité de désendettement se maintient autour de 7,3 ans avec une prévision des services de la Région de passer sous les 7 ans à terme (pour rappel, le seuil de vigilance est de 9 ans).

PARTIE III : LES POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS DU CESER AU REGARD DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

Au travers de ces questionnements à destination de la direction des finances du Conseil régional lors de la présentation de la DM n°1 relative au budget primitif 2026 et du CA 2025, le CESER rappelle quelques points de vigilance et des préconisations à mettre en œuvre dans l'arbitrage financier de certaines politiques publiques.

1. Les mesures concernant la baisse de financement du SEGUR de la santé

Le projet de loi de finances pour 2026, présenté le 14 octobre 2025, prévoyait la suppression intégrale de la fraction de TICPE Ségur de la santé, soit - 215 M€ au plan national, correspondant à - 18,7 M€ pour la Région Occitanie. Ainsi, aucune recette n'avait été inscrite au BP 2026.

Malgré cette suppression initiale, la volonté régionale a été de maintenir un financement de 12,7 M€. Une dotation d'Etat de 15 M€ pour 2026 a finalement été octroyée permettant ainsi un complément de 2,3 M€ dans la décision modificative. Le Conseil régional s'est néanmoins engagé à financer les formations nécessaires pour au moins les deux années à venir, notamment pour les formations qui engagent trois années d'études (de type parcours infirmier.e).

Fort du constat des besoins en effectifs des établissements de santé, le CESER regrette que le Conseil régional n'ait pas saisi l'opportunité financière de soutenir davantage ces métiers.

2. Les conséquences de la réduction des dépenses sur le personnel

La volonté est de maîtriser les dépenses de personnel (effectif) en optimisant les besoins, même si le rapport note une hausse de 2,2 % : les départs à la retraite ne sont pas forcément remplacés, et le personnel est positionné selon les besoins (hausse/baisse d'activité comme dans le secteur de l'apprentissage par exemple). Le CESER souligne que les politiques régionales d'accompagnement des jeunes, de formation professionnelle, d'orientation et d'apprentissage nécessitent une continuité d'action et une stabilité des moyens humains afin de garantir un accompagnement de qualité des publics concernés. Le CESER s'inquiète sur le fait que les moyens nécessaires soient bien dévolus au maintien des effectifs dans ces établissements.

3. L'impact défavorable sur le secteur associatif

Une baisse des subventions de 5 % a été actée par le Conseil régional au budget primitif. Le CESER, fidèle à ses préconisations, regrette que cette DM n'ait pas permis d'en corriger les effets.

En Occitanie, le tissu associatif est constitué de 160 000 associations qui emploient 175 000 salariés et comptent 1,4 million de bénévoles. L'effondrement du secteur associatif entraînerait des répercussions majeures, tant en termes de coûts directs (perte d'emplois, rupture de services) que de coûts indirects (dégradation du lien social, augmentation des dépenses publiques, mise en difficulté des populations vulnérables).

4. La diminution du financement des dépenses de fonctionnement dans certains établissements scolaires

Le Conseil régional préconise aux lycées d'utiliser en priorité leur capacité en fonds de roulement, étant à noter que cette diminution ne doit pas obérer l'autonomie financière de ces établissements.

À ce stade, les documents examinés ne permettent pas d'établir une diminution spécifique des crédits de fonctionnement affectés aux lycées dans le cadre de la DM 2026. Le CESER recommande néanmoins une vigilance particulière afin que les arbitrages budgétaires ne conduisent pas, localement, à une dégradation des conditions d'accueil et de vie des lycéens.

5. Une vigilance accrue concernant les risques auxquels s'exposent l'action économique régionale et les finances publiques

Le CESER constate un montant important de provisions à constituer pour litiges et contentieux (6,8 M€ presque autant que dans le BP (8,7 M€)) et pour dépréciation de comptes de tiers (essentiellement des avances remboursables d'un montant de 2,05 M€ ; et 4,3 M€ inscrits dans le BP 2026) ainsi que des créances éteintes (3,2 M€). Le CESER est interpellé par cette situation, et ce qu'elle traduit de la santé financière des entreprises en Occitanie mais également des risques pour les finances de la collectivité publique.

À l'instar des pratiques établies dans les dispositifs de financements européens, la Région Occitanie se tourne de plus en plus vers la mobilisation d'instruments financiers (de type prêts ou autres montages) que vers les subventions largement mobilisées lors de la crise COVID. Dans ces conditions et sans remettre en cause la compétence d'aides aux entreprises, le CESER souligne la nécessité pour le Conseil régional, de renforcer les moyens d'accompagnement, d'analyse et d'évaluation dans l'octroi de prêts, d'avances remboursables et de recouvrements.

CONCLUSION

Le CESER constate et regrette que les recommandations faites lors de son Avis sur le BP 2026 n'aient pas été prises en compte dans cette DM n°1, notamment celle concernant la fragilisation du tissu associatif et social de la région. Dans ce contexte, le CESER réaffirme la nécessité de maintenir un soutien régional pérenne, lisible et équitable au secteur associatif, fondé sur des critères transparents et concertés, privilégiant les subventions de fonctionnement.

Le CESER prend acte **du caractère mesuré** de cette DM n°1 du budget 2026 de la Région Occitanie, dont l'impact demeure limité au regard des équilibres votés au Budget primitif. Grâce à la reprise de l'excédent 2025, à l'ajustement de certaines recettes et à une gestion financière prudente, la collectivité parvient à financer des dépenses complémentaires tout en réduisant légèrement son recours à l'emprunt, ce qui témoigne d'une volonté de préserver les grands équilibres budgétaires dans un contexte national particulièrement contraint.

Le CESER souligne néanmoins que cette stabilité apparente ne doit **pas masquer les fragilités** structurelles auxquelles les Régions sont confrontées : recul progressif de son autonomie financière, dépendance croissante à des recettes nationales peu territorialisées, incertitudes sur les financements de l'Etat, tensions sur les dépenses de fonctionnement et évolution des modalités de soutien aux acteurs économiques et associatifs. Ces contraintes imposent une vigilance accrue afin de garantir, dans la durée, la qualité et l'égalité d'accès aux politiques publiques régionales.

Le CESER sera particulièrement attentif **aux conséquences des arbitrages financiers sur les secteurs essentiels** que sont la formation sanitaire et sociale, les lycées, les mobilités, le tissu associatif, ainsi que les investissements soutenus par les fonds européens. Le CESER rappelle également que les politiques régionales en faveur de la jeunesse, de l'orientation, de la formation et de l'insertion constituent des investissements sociaux de long terme, particulièrement importants dans une région marquée à la fois par une forte dynamique démographique et des inégalités territoriales persistantes. La maîtrise budgétaire ne peut également se faire au détriment de la cohésion territoriale, de la solidarité ou de la capacité d'investissement de la Région face aux transitions économiques, sociales et environnementales.

Enfin, le CESER se félicite de cette nouvelle étape dans **le dialogue institutionnel** avec le Conseil régional Occitanie. La transmission anticipée et la présentation formelle des documents budgétaires permet désormais un exercice plus effectif de la mission consultative du CESER et renforce la qualité démocratique du débat public régional. Cette évolution méthodologique devra être consolidée et adaptée dans les prochaines années afin de permettre au CESER de produire des Avis encore plus réactifs, synthétiques et pleinement utiles à la décision publique.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AE	Autorisation d'engagement
AP	Autorisation de programme
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CP	Crédit de paiement
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DILICO	Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités
DM	Décision modificative
FEDER	Fonds européen de développement régional
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Jean-Pierre LHERM
Pour le 1^{er} collège

2^e COLLÈGE

M. Christophe DUMAS
Pour les organisations syndicales FO, CFTC, la Fédération autonome, l'UNSA et CFE-CGC

M. Cédric MARROT
Pour l'organisation syndicale CFDT

3^e COLLÈGE

Mme Catherine MIFFRE
Pour le 3^e collège

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 151

Monsieur le Préfet ou son représentant,
Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 tient tout d'abord à remercier l'ensemble des membres de la Commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques » du CESER pour le travail réalisé dans le cadre de cette première contribution intitulée : « **AVIS DU CESER SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET 2026 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE** ». Cette démarche constitue une première pour le CESER Occitanie dans le prolongement de l'auto-saisine « **LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE : COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS** ».

Merci également à Messieurs Stéphane BERARD et Bernard MIFSUD de la disponibilité dont ils ont fait preuve pour cette première explication de DM.

Nous souhaitons saluer tout particulièrement le travail conduit par notre rapporteur, François CAZES, et de sa présidente, Karen SERRES qui ont su porter ce sujet le rendant concis et clair dans des délais toujours très contraints. Nous adressons également nos remerciements à notre chargée de mission, Madame Valérie BILLAUD, ainsi qu'à l'assistante de la commission, Madame Vitrigny CAM, pour leur engagement constant dans l'élaboration de ce document.

Le Collège 1 du CESER Occitanie souhaite exprimer son appréciation de ce travail, réalisé dans un contexte économique, financier et politique marqué, une nouvelle fois, par de fortes incertitudes, mais également par des contraintes budgétaires importantes pesant sur les collectivités territoriales.

Le rapport relatif à cette Décision modificative, volontairement synthétique et accessible voulu par Madame la Présidente de la Commission 8 vient en écho aux **préconisations concrètes et constructives formulées par la commission 8 du CESER dans son avis comparatif des CESER**. Nous avons alors souligné l'importance de mettre en œuvre plusieurs orientations essentielles :

- obtenir un retour formalisé de la Région sur la prise en compte des recommandations du CESER, via une réponse écrite ou un tableau de suivi partagé, complété par une réunion annuelle dédiée ;
- mettre en place un calendrier partagé avec la Région pour anticiper les travaux budgétaires (DOB, BP, DM, CA) et mieux coordonner les saisines ;
- encourager la Région à produire une version vulgarisée du budget, avec synthèses, infographies et indicateurs d'impact ;
- garantir un accès systématique aux comptes des agences régionales, pour renforcer la transparence ;
- expérimenter de nouvelles approches d'analyse, comme l'impact environnemental ou la budgétisation sensible au genre ;
- renforcer les échanges inter-CESER, afin de mutualiser les bonnes pratiques et les méthodologies d'analyse.

À ces constats, le Collège 1 avait ajouté deux points majeurs :

- **la nécessité d'améliorer la transparence et la consultation du CESER en amont des décisions budgétaires** : un dialogue anticipé, un calendrier partagé et un accès aux documents préparatoires permettant d'enrichir l'analyse et de renforcer la qualité de nos contributions ;
- le souhait que la Région puisse également **communiquer les propositions ou pistes de travail rejetées en amont de l'élaboration du budget**, et qui, pour cette raison, ne figurent pas dans les documents budgétaires définitifs.

Disposer de ces informations permettrait de mieux comprendre les arbitrages opérés, d'adapter nos recommandations et d'exercer pleinement notre rôle consultatif.

Le rapport relatif à cette Décision modificative fait apparaître une augmentation du budget régional de 3,4 %, soit 122 millions d'euros supplémentaires, répartis entre fonctionnement et, pour une part plus importante, investissement.

Le Collège 1 partage pleinement les constats et conclusions formulés par la Commission 8 et souhaite rappeler, sans revenir en détail sur les échanges intervenus lors de la présentation du budget primitif, plusieurs points de vigilance essentiels :

- l'investissement doit demeurer une priorité absolue ;
- une attention particulière doit être portée à la compétitivité des entreprises ;
- la simplification des dispositifs est tout aussi importante que le niveau des moyens mobilisés ;
- derrière les lignes budgétaires se trouvent des filières économiques concrètes et des acteurs de terrain ;
- enfin, il apparaît indispensable de renforcer encore le travail collectif et la concertation.

Pour conclure, le Collège 1 restera attentif à l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin que leur maîtrise permette de préserver durablement les marges de manœuvre nécessaires à l'investissement et à l'action régionale.

Nous ne pouvons donc qu'encourager la Région à prendre pleinement en considération l'Avis formulé par la Commission 8.

Les conseillers du Collège 1 représentant les groupes Agriculture et agro-industrie, Artisanat, Commerce et professions libérales — incluant les employeurs particuliers — Industrie et services, ainsi que l'Économie sociale et solidaire, se sont tous exprimés favorablement à cet Avis.

C'est pourquoi, tout en maintenant ces points de vigilance, et dans un esprit de responsabilité, de cohérence et d'unité, le Collège 1 votera favorablement l'Avis du CESER Occitanie.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Christophe DUMAS

Pour les organisations syndicales FO, CFTC, la Fédération autonome de la fonction publique, l'UNSA et CFE-CGC

Madame la Présidente du Conseil régional, ou son représentant,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Conseillers du CESER,
Mesdames et Messieurs, chacun selon son grade et qualité,

Les organisations syndicales FO, CFTC, la Fédération autonome, l'UNSA et la CFE-CGC s'expriment comme suit sur le Projet d'Avis :

Décision Modificative N°1 relative au Budget 2026

Les décisions modificatives font partie intégrante des actes budgétaires mais pour la première fois le CESER est invité à donner son avis sur cette DM N°1, laquelle a fait l'objet d'une analyse par la Commission 8 « Finances-Politiques contractuelles -Fonds européens -Suivi et Evaluation des politiques publiques ».

Nous remercions le Conseil régional et sa Présidente Carole DELGA d'avoir répondu favorablement à une des préconisations de notre précédent avis « Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaison inter-régionales et préconisations » qui souhaitait recevoir en amont du vote du Budget, l'envoi du rapport financier et des décisions modificatives pour avis. C'est chose faite.

L'examen de cette DM N°1 a fait l'objet d'une grande attention de la commission qui a apporté son analyse dans la continuité des axes préconisés dans notre avis sur le Budget primitif.

Nous remercions la chargée de mission Valérie BILLAUD et la secrétaire Vitrigny CAM, pour leur réactivité sur cet Avis élaboré avec l'ensemble de la commission dans un délai très restreint avec l'ensemble des conseillers et son rapporteur François CAZES, qui chacun dans son domaine, ont contribué à enrichir cet Avis sous l'égide de sa Présidente Karen SERRES.

Notre région ayant voté son budget préalablement à l'adoption de la Loi de finances, nous n'avons pas bénéficié des arbitrages habituels et de la connaissance exacte du budget alloué lors du vote du Budget primitif.

Cette DM N°1 a permis quelques changements dans ce budget mais d'un impact modéré.

D'abord une majoration de 3,4 % de son montant initial avec l'intégration des résultats antérieurs pour un montant de 52,3 Millions d'euros et 90 millions d'euros de nouvelles ressources venant du national.

Concernant cette dotation complémentaire, nous manquons d'éléments pour évaluer les choix d'ajustements de crédits, du fait du manque de précision des orientations choisies notamment en matière économique.

Des affectations nouvelles sur le secteur économique ont été effectuées :

- un montant de 55 M€ pour l'action économique, réparti sur le volet agricole pour 15 M€, et de 15 M€ sur la gestion des fonds européens ;
- et pour les transports : +47,2 M€ sur le matériel roulant ;
- des annulations significatives d'autorisation de programme ou d'engagement sur des secteurs majeurs, que sont : l'enseignement et la formation professionnelle (-7 M€), les services généraux (-2,5 M€) et l'environnement (-1,4 M€).

Un autofinancement brut majoré de 53,3 % intégralement affecté au financement des dépenses d'investissement, avec une baisse de 10 M€ de l'autorisation d'emprunt 2026.

Ces mesures restent dans la continuité de la politique régionale concernant la maîtrise de l'endettement, avec la volonté d'un maintien de l'endettement autour de 7,3 ans avec une prévision de passer sous les 7 ans à terme.

Un satisfécit sur le maintien du financement du Ségur de la santé par la Région sur 3 ans, qui compense le défaut du financement complet de l'État sur ce secteur. La Région ne s'engage que sur une année dans un secteur où en tant que financeur majeur elle devrait amplifier son investissement.

Nous constatons une continuité sur la maîtrise des dépenses de personnel dans le cadre d'une saine gestion des finances mais nous sommes vigilants sur le maintien de la qualité du service rendu aux usagers du territoire et sur le maintien de la formation professionnelle de ses agents pour faire face aux changements qui ne manqueront pas d'impacter fortement nos organisations territoriales.

Nous soulignons des points de vigilance, qui auraient pu être accompagnés avec cette marge financière comme nous le préconisons dans notre Avis, sur :

- l'aide au financement du secteur associatif durement touché par les baisses de subventions et qui représente un secteur économique incontournable dans notre région ;
- les arbitrages budgétaires pour le financement des lycées : en bon gestionnaire des deniers publics, la Région a limité leurs fonds de roulement au strict nécessaire (30 jours). Il ne faut pas que ces choix impactent les conditions d'accueil et de vie des lycéens ;
- l'action économique régionale et les finances publiques sur le montant des provisions à constituer pour litiges, contentieux et créances irrécouvrables (6,8 M euros).

Si ces montants illustrent la situation financière de notre économie locale, il ne faudrait pas que la Région en soit fragilisée.

Nous voterons cet Avis.

Intervention de Monsieur Cédric MARROT

Pour l'organisation syndicale CFDT

Monsieur le Président du CESER,
Madame la présidente de la commission 8,
Monsieur le rapporteur,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

La CFDT se réjouit que la décision modificative budgétaire de juin 2026 ait fait l'objet d'une communication, mais surtout d'une présentation interactive en séance de commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques ».

Le principe de cette audition mérite d'être conservé, voire, élargi à la participation des membres des bureaux des autres commissions.

En cette nouvelle année d'adoption tardive du budget via l'article 49.3 de la constitution, cette audition a permis d'avoir des explications précises et claires sur l'impact des éléments définitifs du budget de l'État sur les recettes et les dépenses de la Région.

Au-delà, cela a également permis de présenter les mises à jour des prévisions relatives au contexte économique, et de constater un montant de 52,3 M€ d'excédent de 2025, reporté en recette de fonctionnement du budget 2026 (sans pour autant en expliquer les raisons).

En revanche, en matière d'abondement des lignes prévisionnelles de dépenses, les choix ont été peu expliqués, si ce n'est pour exposer que certaines lignes ont été abondées, conformément aux priorités déjà expliquées au stade du BP 2026.

La CFDT regrette que les élus régionaux ne se soient pas saisis de l'opportunité d'abonder les crédits alloués au tissu associatif régional, répondant ainsi aux préconisations du CESER dans ses Avis sur les OB et le BP 2026.

Conserver une baisse systématique de 5 % pour toutes les associations, c'est les maintenir dans une fragilité jamais connue, alors même que les besoins à couvrir n'ont jamais été aussi forts en matière de solidarité, ou d'écologie, dans une Occitanie frappée de plein fouet par les bouleversements sociaux et climatiques.

Enfin, la DM n°1 relative au BP 2026 est également le document qui propose aux élus les admissions en non-valeur au titre de l'année 2025. Le constat est que la somme qui avait été budgétée à ce titre est largement insuffisante et qu'une part importante des montants concerne des aides aux entreprises, accordées sous forme de prêts, qui ne seront pas remboursés pour cause de liquidation. Cela interroge une nouvelle fois sur la portée et les effets des mécanismes d'aide de la Région sur le tissu économique.

À la lumière de ce constat, la CFDT renouvelle sa demande de voir le CESER s'engager aux côtés du Conseil régional dans un travail d'évaluation des politiques publiques d'aides de la Région aux activités économiques.

L'ensemble de ces éléments étant relevé dans le projet d'Avis de la commission 8, la CFDT le votera.

Enfin, nous remercions la Présidente Karen SERRES, le rapporteur François CAZES, la chargée de mission Valérie BILLAUD, la secrétaire Vitriigny CAM pour la qualité du travail accompli.

Merci pour votre attention !

Intervention de Madame Catherine MIFFRE

Pour le 3^e collège

Messieurs les Représentants de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

J'interviens aujourd'hui au nom du 3^e collège. Cette présentation est le fruit d'une réflexion collective notamment du groupe « Associations et territoires » en particulier Émilie TABERLY, des intervenants sur les questions de mobilités à savoir Claudine GAMBET.

Dans un premier temps, nous adressons nos remerciements à la commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques », sa présidente Karen SERRES, l'ensemble des conseillers et le rapporteur François CAZES pour avoir présenté, dans des délais contraints, le projet d'Avis sur la décision modificative du budget primitif 2026.

Nous saluons, également, la décision inédite du Conseil régional de saisir le CESER pour avis sur cette décision modificative. Elle était très attendue, en effet, dès la présentation du BP 2026, le Conseil régional évoquait qu'il faudrait opérer des ajustements entre le vote du BP 2026 et le vote du PLF 2026 de l'État et ce dans le cadre de cette Décision Modificative n° 1.

Cependant, le CESER prend acte du caractère mesuré de cette DM du budget 2026 dont l'impact demeure limité au regard des équilibres votés au budget primitif. Elle représente une majoration de 3,4 % sur un montant initial de 3,5 milliards d'€.

Toutefois, un certain nombre d'arbitrages présentés dans cette DM suscitent l'intervention du collège 3 :

En premier lieu : la persistance de la menace pesant sur le tissu associatif et le manque de sécurisation des financements impacte l'ensemble du secteur associatif

Au niveau national, le budget 2026 de l'État a fortement touché le secteur associatif avec près d'1 milliard d'euros de réduction. Ces coupes s'ajoutent à celles de l'ensemble des collectivités territoriales, y compris du Conseil régional. Le collège 3, et en particulier le groupe « Associations et territoires », a déjà eu l'occasion d'alerter sur les conséquences de ces choix politiques lors des précédentes plénières du CESER : ces diminutions budgétaires successives actent une mise en danger réelle des 160 000 associations de la région Occitanie et surtout de leurs actions au bénéfice de la population.

En effet, derrière ces chiffres drastiques, ce sont des millions de personnes qui seront directement impactés, alors que les besoins sociaux ne cessent de croître. En Occitanie, 1 habitant sur 2 est membre d'une association. Il est légitime de craindre des conséquences brutales pour l'ensemble des associations qui emploient près de 175 000 salariés dans la région.

Le Conseil régional, confronté à des baisses importantes de dotation de l'État a décidé la diminution sensible de son intervention dans plusieurs secteurs d'intervention des associations notamment relatifs à la solidarité, la formation professionnelle, et a récemment décidé de stopper son appui au service civique.

Nous regrettons qu'avec cette DM budgétaire le Conseil régional n'ait pas pris la mesure de la situation alarmante de l'ensemble du tissu associatif. Rappelons que pour la première fois en France, les associations, qui ont toujours présenté une dynamique de création d'emplois à l'échelle nationale, ont perdu plus de 12 000 salariés en 2025.

En deuxième lieu : les transports : un renforcement des dépenses de fonctionnement qui semble avoir été pressenti dès la présentation du budget primitif 2026

Nous relevons l'ajustement à la hausse des dépenses de fonctionnement. À cet égard, nous avons noté la mention de « l'actualisation et le renouvellement de marchés publics de transports routiers ».

Faut-il en déduire que, sans cette décision modificative, certaines conventions n'auraient pas pu être conclues, avec pour conséquence possible la suppression de services réguliers ou de services de transport scolaire ? Une telle hypothèse paraît difficilement envisageable, compte tenu du caractère essentiel de ces services.

Ainsi, Le Conseil régional avait-il anticipé, dès le vote du budget primitif, la nécessité d'un ajustement en décision modificative sur ce poste ?

En revanche, l'actualisation de la convention TER appelle une appréciation différente, dans la mesure où elle offre davantage de souplesse, notamment par la possibilité de recourir — ou non — à des avenants selon les disponibilités financières.

S'agissant de la section d'investissement, il n'y a pas d'observation particulière : la Région semble en mesure de respecter ses engagements au titre du CPER, ainsi que de poursuivre l'acquisition de rames ferroviaires, très attendues.

Enfin, s'agissant du domaine de la santé qui est, comme vous le savez, mon domaine de compétence partagé avec un certain nombre de collègues représentant tous les professionnels de la santé en Occitanie : au-delà de la question de la baisse de financement du SEGUR de la santé qui fait l'objet d'un point de vigilance, que nous partageons, dans l'Avis de la commission 8, **nous tenons à faire un focus sur la formation des professionnels de santé qui, compte tenu des besoins actuels et à venir de la population régionale, devrait devenir un des axes majeurs de l'intervention du Conseil régional.**

Rappelons que la formation des professionnels de santé est un domaine relevant de la compétence de la Région. Nous nous associons à l'Avis de la commission 8 pour regretter que le Conseil régional n'ait pas saisi l'opportunité financière de soutenir davantage ces métiers alors que les besoins en effectifs de professionnels de santé sont largement démontrés par tous les acteurs de la santé. Le collège 3 souhaite vivement que le Conseil régional tienne compte de cette alerte. En effet, on ne peut pas décider dans le même temps, d'être pro-actif dans la lutte contre la désertification médicale et ne pas prioriser la formation des personnels devant intervenir dans les structures de santé ou en libérale.

À ce sujet, il convient de noter avec satisfaction que la Présidente du Conseil régional a décidé de répondre favorablement à la demande formulée par le CESER lors de l'Avis sur le BP 2026, d'associer le CESER à l'évaluation du dispositif « GIP Ma Santé ». Cette évaluation devra porter sur l'efficacité du dispositif et sur le niveau d'atteinte de l'équilibre financier des structures ainsi créées. Nous observons, cependant, qu'avant de disposer des conclusions de cette évaluation attendue pour la fin de l'année 2026, des crédits complémentaires ont été votés sur cette DM venant ainsi conforter ce dispositif.

À la lecture de l'Avis de la commission 8 sur la DM n°1 du BP 2026, le Collège 3 confirme que nous partageons les mêmes constats. Le collège 3 espère que le Conseil régional entendra les alertes formulées dans cet Avis du CESER, au cours de la préparation du futur budget en opérant des arbitrages financiers répondant à la situation précaire de secteurs essentiels intervenant au plus près de la population fragile d'Occitanie.

Le collège 3 votera cet Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'adhésion
de nos partenaires
et citoyens.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Couverture@CESER Occitanie